

## SÉANCE ORDINAIRE DU 15 MAI 2023

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 15 mai 2023 à 19 h au lieu ordinaire, conformément à la Loi sur les cités et villes.

### Présences :

Les conseillères M<sup>mes</sup> Jasmine Sharma, Karine Lechasseur et Diane Morin ainsi que les conseillers MM. Luc Marsan, Gabriel Parent, Paul M. Normand et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

### Absence :

Le conseiller M. François Séguin.

### Sont également présents :

Le directeur général M. Olivier Van Neste et la greffière adjointe M<sup>me</sup> Mélissa Côté agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

### *Minute de réflexion*

#### **23-05-0491 Ordre du jour**

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Karine Lechasseur  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 15 mai 2023 soit et il est, par les présentes, adopté tel que rédigé.

« ADOPTÉE »

#### **23-05-0492 Adoption des procès-verbaux**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mai 2023 et celui de la séance extraordinaire du 8 mai 2023 soient et ils sont, par les présentes adoptés, le tout en conformité avec l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

« ADOPTÉE »

#### **23-05-0493 Résumé des décisions prises lors de la séance extraordinaire tenue le 8 mai 2023**

Tous les citoyens avaient l'occasion de soumettre leurs questions par écrit jusqu'à 15 h aujourd'hui.

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

#### **23-05-0494 Période de questions**

Tous les citoyens avaient l'occasion de soumettre leurs questions par écrit jusqu'à 15 h aujourd'hui.

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

**23-05-0495 Participation à l'étude sur les coûts et les modèles de développement / Groupe BC2 / Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation**

CONSIDÉRANT le mandat confié à Groupe BC2 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) qui désire approfondir ses connaissances propres aux spécificités du Québec quant aux impacts financiers de différents modèles de développement;

CONSIDÉRANT que cette démarche s'inscrit dans la volonté du MAMH de mieux outiller les municipalités dans leur prise de décision en matière d'aménagement du territoire et de fiscalité municipale;

CONSIDÉRANT que Groupe BC2 a un mandat d'accompagnement visant à documenter les coûts associés aux différents modes de développement et à produire une analyse coûts-bénéfices de différents modèles de développement urbain spécifiquement pour les municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT l'invitation par Groupe BC2 à participer à cette étude sur les coûts et les modèles de développement;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville accepte de participer à cette étude réalisée par Groupe BC2 pour le MAMH sur les coûts et les modèles de développement.

« ADOPTÉE »

**23-05-0496 Chambre de commerce et d'industrie de Vaudreuil-Soulanges / Gala 2023 / Commandite et prêt de matériel**

CONSIDÉRANT la demande de commandite et de prêt de barrières de foule formulée par la Chambre de commerce et d'industrie de Vaudreuil-Soulanges (CCIVS) pour la tenue de son gala 2023;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 6 000 \$ soit versé à la CCIVS à titre de commandite « Cocktail » dans le cadre de son gala qui se tiendra le 1<sup>er</sup> juin 2023;

QUE la Ville accepte de prêter des barrières de foule pour la tenue de cet événement.

« ADOPTÉE »

**23-05-0497 Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement / Règlement d'emprunt n° 1837 / Participation financière de la Ville / Entente de collaboration avec le Centre de services scolaire des Trois-Lacs / Aménagement d'un terrain synthétique à la nouvelle école secondaire de Vaudreuil-Dorion**

Conformément à l'article 557 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la greffière adjointe dépose copie du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement tenue du 8 au 12 mai 2023 inclusivement pour le Règlement d'emprunt n° 1837 intitulé :

« Règlement autorisant la participation financière de la Ville dans le cadre de l'entente de collaboration avec le Centre de services scolaire des Trois-Lacs comprenant l'aménagement d'une surface synthétique à la nouvelle école secondaire de Vaudreuil-Dorion, le tout selon les conditions énoncées dans ladite entente, en décrétant une dépense et un emprunt de 1 441 406,97 \$ »;

CONSIDÉRANT que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement d'emprunt n° 1837 est de 29 123;

CONSIDÉRANT que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 2 923;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande valide n'a été reçue;

PAR CONSÉQUENT, le Règlement d'emprunt n° 1837 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

**23-05-0498 Dépôt / Procès-verbal de correction / Résolution 23-04-0357 / Rapport d'autorisation des dépenses additionnelles / Ordres de changement n<sup>os</sup> 3 et 4 / Appel d'offres n° 401-110-22-R1800.39 / Entrepreneur général / Réhabilitation de la station de pompage Dumont**

Le Conseil prend acte du dépôt par la greffière adjointe du procès-verbal de correction, daté du 3 mai 2023, de la résolution 23-04-0357 relative au dépôt du rapport d'autorisation des dépenses additionnelles de l'entrepreneur général dans le cadre des travaux de réhabilitation de la station de pompage Dumont (appel d'offres n° 401-110-22-R1800.39) comprenant les ordres de changement n<sup>os</sup> 3 et 4 ainsi que de la résolution modifiée.

**23-05-0499 Protocole d'entente / Règlement n° 1741 / Exécution de la garantie**

CONSIDÉRANT le Règlement n° 1741 autorisant la conclusion d'une entente entre la Ville et le promoteur Investissement LINQ Vaudreuil inc.;

CONSIDÉRANT que ladite entente a été signée par les deux parties en date du 14 mai 2018;

CONSIDÉRANT que le promoteur est en défaut de respecter plusieurs obligations prévues au protocole susmentionné soit entre autres le paiement de ses professionnels et de son entrepreneur général;

CONSIDÉRANT que le promoteur a reçu le 24 mars dernier un avis de défaut formel conformément à l'article 3.1 paragraphe g ) du protocole d'entente, lui octroyant un délai pour se conformer aux obligations avant le lundi 27 mars 2023;

CONSIDÉRANT que cet avis est demeuré sans réponse;

CONSIDÉRANT que suivant l'article 3.1 g) du protocole d'entente, la Ville s'est adressée à l'institution financière ayant émis la lettre de garantie bancaire afin de requérir ledit versement du montant total de la lettre soit en l'occurrence 98 000 \$;

CONSIDÉRANT que le montant perçu par la Ville peut être utilisé aux fins d'effectuer les paiements des décomptes progressifs à l'entrepreneur général et aux différents professionnels qui participent à ce projet ou pour le finaliser dans son ensemble;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, suivant l'article 3.1 g) du protocole, de déterminer comment le montant perçu par la Ville peut être utilisé;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville utilise en premier lieu le montant perçu par l'exercice de la lettre de garantie pour financer la finalisation de l'ensemble des travaux prévus au protocole d'entente, et ce, pour un montant estimé à 38 000 \$;

QUE la Ville s'engage, avec le montant résiduaire, à payer au prorata du solde dû par le promoteur, les décomptes progressifs à l'entrepreneur général et aux différents professionnels;

QUE la Ville se réserve le droit et le choix d'appliquer au promoteur toute autre clause prévus à l'article 3 du protocole d'entente cumulativement.

**« ADOPTÉE »**

**23-05-0500 Renonciation / Exercice du droit de préemption / 243, rue Lalonde / Lot 1 545 819**

CONSIDÉRANT que par la résolution 23-03-0206, la Ville a, le 6 mars 2023, décrété l'assujettissement au droit de préemption du lot 1 545 819 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Vaudreuil pour des fins d'équipements institutionnels;

CONSIDÉRANT qu'un avis d'assujettissement au droit de préemption a été inscrit le 30 mars 2023 sous le numéro 27 932 907 au registre foncier;

CONSIDÉRANT que le propriétaire de l'immeuble a notifié, le 4 mai 2023, un avis d'intention d'aliéner l'immeuble accompagné d'une offre d'achat acceptée;

CONSIDÉRANT que selon l'article 572.0.5 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19), la Ville peut renoncer à exercer son droit de préemption;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville renonce expressément à l'exercice de son droit de préemption en vertu de l'avis d'assujettissement publié au registre foncier sous le numéro 27 932 907, et ce, conformément à l'article 572.0.5 de la Loi sur les cités et villes;

QUE soit radié du registre foncier ledit avis d'assujettissement si l'aliénation projetée se réalise;

QUE la présente résolution soit transmise au propriétaire de l'immeuble.

« ADOPTÉE »

**23-05-0501 Dépôt / Liste des comptes – échéance du 28 avril 2023**

Le Conseil prend acte du dépôt et paiement de la liste des comptes payés en date du 28 avril 2023 totalisant un montant de 4 869 404,04 \$.

**23-05-0502 Désignation / Trésorier adjoint / Administrateur principal chez Desjardins**

CONSIDÉRANT que seul le trésorier est désigné comme administrateur principal pour la gestion du compte AccèsD Affaires auprès de notre institution financière, la Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT qu'il serait approprié qu'un deuxième administrateur principal soit désigné;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le trésorier adjoint M. Stéphane Dupont, CPA, OMA, soit désigné, en plus du trésorier M. Marco Pilon, à titre d'administrateur principal pour la gestion des différents comptes affaires chez Desjardins.

« ADOPTÉE »

**23-05-0503 Mouvements de main-d'œuvre**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil autorise et ratifie la liste des mouvements de main-d'œuvre datée du 2 mai 2023 présentée par la directrice du Service des ressources humaines et approuvée par la Direction générale.

« ADOPTÉE »

**23-05-0504 Dépôt / Procès-verbal du Comité de santé et sécurité du travail – pompiers / Réunion du 18 avril 2023**

Le Conseil prend acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du Comité de santé et sécurité du travail des pompiers tenue le 18 avril 2023.

**23-05-0505 Service des loisirs et de la culture / Mutation / Agente de bureau**

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection en date du 10 mai 2023;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville autorise la mutation de M<sup>me</sup> Nathalie Durocher au poste régulier d'agente de bureau 2 au sein de la division – Sports et loisirs du Service des loisirs et de la culture, et ce, à compter du 16 mai 2023, au salaire prévu à l'annexe C - classe 7 de l'échelle salariale des employés cols blancs, le tout selon les conditions énoncées à la convention collective de travail en vigueur;

QUE M<sup>me</sup> Durocher complète une période d'essai de trois mois, à la suite de laquelle, sur recommandation favorable de sa supérieure immédiate, elle pourra être confirmée dans son poste;

QUE des félicitations soient adressées à M<sup>me</sup> Durocher.

**« ADOPTÉE »**

**23-05-0506 Adoption / Politique de mise en berne et levée des drapeaux**

CONSIDÉRANT que la Ville de Vaudreuil-Dorion reçoit de plus en plus de demandes d'organismes afin que leur drapeau soit hissé symboliquement en signe de solidarité pour une cause ou un événement précis;

CONSIDÉRANT que, dans les dernières années, plusieurs mises en berne de drapeaux ont été décrétées par le gouvernement du Québec et que le tout exige une certaine gestion interne;

CONSIDÉRANT que la demande de la direction générale afin que la Ville se dote d'une politique encadrant la mise en berne et la levée des drapeaux;

CONSIDÉRANT que ladite politique permettra une gestion plus efficace du processus entourant la mise en berne et la levée des drapeaux;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Karine Lechasseur

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

QUE la Politique de mise en berne et de levée des drapeaux soit adoptée, laquelle entre en vigueur en date de la présente.

La conseillère M<sup>me</sup> Jasmine Sharma propose un amendement à la proposition afin d'ajouter sous la section « Dispositions particulières » de la politique le paragraphe suivant :

« Un membre du conseil qui souhaite suggérer la mise en berne ou le pavoisement d'un autre drapeau pour considération par le conseil municipal doit adresser sa demande à la direction générale. »

La conseillère M<sup>me</sup> Karine Lechasseur appuie l'amendement.

Un débat s'engage.

Les conseillères M<sup>mes</sup> Jasmine Sharma, Karine Lechasseur et Diane Morin se prononcent en faveur de l'amendement.

Le maire M. Guy Pilon et les conseillers MM. Luc Marsan, Gabriel Parent, Paul M. Normand et Paul Dumoulin se prononcent contre l'amendement.

La proposition d'amendement est donc rejetée.

Il est RÉSOLU à la majorité des élus présents  
(M<sup>mes</sup> Jasmine Sharma, Karine Lechasseur et Diane Morin ayant voté contre)

QUE la Politique de mise en berne et de levée des drapeaux soit adoptée, laquelle entre en vigueur en date de la présente.

« ADOPTÉE »

**23-05-0507 Octroi de contrat / Équipements pour amélioration des sauvegardes informatiques / Autorisation de signature**

CONSIDÉRANT que le niveau de performance des sauvegardes des données informatiques n'est plus suffisant pour satisfaire les besoins croissants de l'organisation;

CONSIDÉRANT les démarches entreprises par la direction du Service des technologies de l'information et de la géomatique afin d'obtenir, aux meilleurs prix, le serveur de solution de sauvegarde;

CONSIDÉRANT le prix obtenu par l'entremise du Centre d'acquisitions gouvernementales Québec (CAG) selon le contrat 2022-7531-50-01 – Serveurs et solutions de stockage, lequel résulte de processus d'appels d'offres tenus conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics;

CONSIDÉRANT que la Ville peut se procurer tout bien meuble ou tout service auprès du CAG ou par son entremise, le tout en conformité avec l'article 573.3.2 de la Loi sur les cités et villes;

CONSIDÉRANT l'article 11.1 du Règlement sur la gestion contractuelle (Règlement n° 1764) qui prévoit la possibilité de conclure un contrat de gré à gré pour l'acquisition et d'équipements informatiques;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit octroyé, par l'entremise du CAG, un contrat à la firme Micro Logic, 2786, chemin Sainte-Foy, Québec (Québec) G1V 1V8, pour la fourniture d'un serveur de sauvegarde, et ce, pour un montant de 6 793,20 \$, taxes applicables non comprises, le tout en conformité avec sa soumission datée du 20 avril 2023;

QUE soit autorisée une dépense supplémentaire de 7 557,80\$ pour les disques de stockage, accessoires et câblage nécessaires au fonctionnement du serveur de sauvegarde;

QUE ces acquisitions soient financées par le fonds de roulement remboursable sur une période de dix ans.

« ADOPTÉE »

**23-05-0508 École Brind'Amour / Tournoi des écoles primaires 2023 / Aide financière**

CONSIDÉRANT la résolution 11-02-141 prévoyant une aide financière pour la location d'heures de glace à l'aréna municipal de Vaudreuil-Dorion dans le cadre des tournois et compétitions annuelles de sports de glace;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière formulée par l'école Brind'Amour dans le cadre de son tournoi annuel;

CONSIDÉRANT que 20 % des participants inscrits sont des citoyens de Vaudreuil-Dorion;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 322,40 \$ soit versé à l'école Brind'Amour à titre d'aide financière pour les frais liés à la location d'heures de glace dans le cadre du tournoi des écoles primaires 2023, le tout conformément à la résolution 11-02-141.

« ADOPTÉE »

**23-05-0509 Hockey mineur féminin AAA / Inscriptions saison 2022-2023 / Remboursement**

CONSIDÉRANT la politique de la Ville d'offrir une aide financière à l'inscription ainsi qu'une tarification privilégiée aux familles qui inscrivent plus d'un enfant à une même activité sportive;

CONSIDÉRANT que Danika Giancristofaro est une athlète d'âge mineur membre de l'équipe U18 AAA du Lac St-Louis et demeurant à Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT que l'Association de hockey mineur Vaudreuil-Dorion n'offre pas cette catégorie;

CONSIDÉRANT qu'une preuve d'inscription a été remise au Service des loisirs et de la culture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'une somme de 250 \$ soit remboursée à Danika Giancristofaro, pour les frais d'inscription à l'équipe U18 AAA du Lac St-Louis pour la saison 2022-2023.

« ADOPTÉE »

**23-05-0510 Association de hockey mineur de Vaudreuil-Dorion / Tournoi Atome – Coupe Chevrolet 2023 / Aide financière**

CONSIDÉRANT la résolution 11-02-141 prévoyant une aide financière aux organismes pour la location d'heures de glace à l'aréna municipal de Vaudreuil-Dorion dans le cadre de leurs tournois et compétitions annuelles de sports de glace;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière formulée par l'organisme Association de hockey mineur de Vaudreuil-Dorion dans le cadre de son tournoi annuel;

CONSIDÉRANT que 68,64 % des participants inscrits dans cet organisme sont des citoyens de Vaudreuil-Dorion;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 14 944,87 \$ soit versé à l'organisme Association de hockey mineur de Vaudreuil-Dorion à titre d'aide financière pour les frais liés à la location d'heures de glace dans le cadre du tournoi Atome – Coupe Chevrolet 2023 le tout conformément à la résolution 11-02-141.

« ADOPTÉE »

**23-05-0511 Adoption / Contrat de location / Aréna de Vaudreuil-Dorion / Autorisation de signature et d'application de mesures**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de refondre le contrat « Location – Aréna municipal de Vaudreuil-Dorion » actuellement en vigueur afin, entre autres, d'avoir une meilleure uniformité avec le contrat de location des salles communautaires;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le contrat « Location – Aréna municipal de Vaudreuil-Dorion », incluant ses amendements, notamment les résolutions 22-09-0759 et 22-09-0760, soit remplacé par le « Contrat de location – Aréna de Vaudreuil-Dorion », et ce, dès le 16 mai 2023;

QUE les mesures prévues aux contrats de location signés ce jour ou antérieurement, continuent de s'y appliquer;

QUE la personne qui occupe le poste de directeur du Service des loisirs et de la culture soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, ce contrat avec chacun des locataires de l'aréna de Vaudreuil-Dorion ainsi que tout document permettant de rendre effective sa résiliation;

QUE les personnes qui occupent les postes de directeur, chef de section – Logistique et projets spéciaux ainsi que régisseur – Plateaux et salles communautaires du Service des loisirs et de la culture soient autorisées à appliquer les mesures prévues à ce contrat.

« ADOPTÉE »

**23-05-0512 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-23-32 / Fourniture d'agents de sécurité**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour la fourniture d'agents de sécurité, une seule soumission a été reçue et par la suite ouverte le 4 mai 2023 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications, la soumission reçue est conforme aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-23-32;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par Radar Sécurité inc., 29, rue Gaston-Dumoulin, local 109, Blainville (Québec) J7C 6B4, pour la fourniture d'agents de sécurité, et ce, pour un montant de 461 933,16 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-23-32;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau des prix de la soumission de l'adjudicataire;

QUE le contrat soit adjugé pour le restant de l'année 2023 à partir de la date d'adjudication jusqu'au 31 décembre 2023, avec une possibilité de quatre années optionnelles renouvelables une année à la fois.

« ADOPTÉE »

**23-05-0513 Adjudication de contrat / Demande de prix n° 401-110-23-38 / Location et installation de l'éclairage du skatepark et des terrains de volleyball au parc Paul-Gérin-Lajoie**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'une demande de prix pour la location et l'installation de l'éclairage du Skatepark et des terrains de volley-ball au parc Paul-Gérin-Lajoie, deux soumissions ont été reçues;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues dans le document de demande de prix n° 401-110-23-38;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Karine Lechasseur

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Évoluson inc., 38, rue Étienne-Trudeau, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot (Québec) J7W 3P9, pour les services précités, et ce, pour un montant de 57 487,50 \$, incluant les taxes applicables;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits à la soumission de l'adjudicataire;

QUE le contrat soit adjugé pour la saison 2023.

« ADOPTÉE »

**23-05-0514 Annulation / Appel d'offres n° 401-110-23-33 / Collecte, transport et élimination des matières résiduelles – Déchets et matières organiques**

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de modifier le contrat de l'appel d'offres n° 401-110-23-33;

CONSIDÉRANT qu'il est possible d'annuler un appel d'offres avant la date d'ouverture des soumissions qui, dans le cas présent, est prévue le 19 mai 2023;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit annulé à toutes fins que de droit l'appel d'offres public n° 401-110-23-33.

« ADOPTÉE »

**23-05-0515 Financement / Plan quinquennal d'immobilisations / Projets 2023**

CONSIDÉRANT qu'une autorisation est requise pour le financement, par le Règlement n° 1827, des dépenses pour différents projets prévus au programme quinquennal d'immobilisations pour l'année 2023;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soient autorisés les dépenses et le financement par le Règlement n° 1827 des projets suivants inscrits au plan quinquennal d'immobilisations :

N° PQI	Nom du projet	Montant prévu	N° interne
SDAT-20-002	Réhabilitation du quai Esther-Blondin	450 000 \$	NP00152
SI-21-003	Réservoirs souterrains pour secteur Harwood	190 000 \$	NP00269
SGE-21-001	Stationnement - 190 St-Charles	215 000 \$	NP00326
SGE-21-007	Passage piétons reliant les rues des Cascades et des Nénuphars	55 000 \$	NP00332
SGE-21-017	Programme de maintien des actifs immobiliers (enveloppe)	550 000 \$	à venir
SGE-22-004	Amélioration de la mobilité - secteur TOD	600 000 \$	à venir
SGE-22-005	Réhabilitation du ponceau près du 2720, route Harwood	400 000 \$	NP00391
SGE-22-007	Nouveau lien aérien de fibre optique	90 000 \$	NP00425
SGE-23-001	Réhabilitation de la rue des Loisirs	2 000 000 \$	NP00340
SGE-23-006	Ajout voie cyclable sur la rue Valois (de la route Harwood à la 8 <sup>e</sup> Avenue)	1 975 000 \$	NP00409
SGE-23-007	Piste multifonction - secteur Floralties	1 625 000 \$	NP00346
SGE-23-008	Bouclage aqueduc - de la Gare à Henry-Ford	975 000 \$	à venir
SGE-23-009	Réhabilitation de la station de pompage - Bourget	1 000 000 \$	NP00393
SGE-23-010	Réhabilitation de la station de pompage - Roche	1 000 000 \$	NP00394
SGE-23-002	Réhabilitation de vannes	100 000 \$	à venir
SDAT-20-026	Réhabilitation de la rue Legault	1 000 000 \$	NP00374
SGE-21-023	Programme de stabilisation des berges	250 000 \$	NP00126
EAUX-23-07	Ozوناتeurs à l'usine de filtration	800 000 \$	à venir
SGE-23-002	Remplacement de la conduite d'eau potable d'une partie de la route Harwood	350 000 \$	NP00397

SLC-23-051	Réaménagement du bureau du Service des loisirs et de la culture	450 000 \$	à venir
TP-23-038	Éclairage de la voie cyclable de la montée Cadieux	65 000 \$	à venir
SGE-23-002	Programme de réhabilitation infrastructure	250 000 \$	à venir
SGE-23-003	Programme d'amélioration du réseau de transport actif	250 000 \$	à venir
SGE-23-004	Programme de réhabilitation de pavage	250 000 \$	à venir
	Total	14 890 000 \$	

« ADOPTÉE »

### 23-05-0516 Mise à jour du plan directeur relatif aux voies cyclables

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité de transport actif de la Ville, émises lors de la réunion du 25 avril 2023 concernant le développement du plan directeur des voies cyclables;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le plan directeur des voies cyclables révisé en date du 20 décembre 2022 soit en vigueur à partir de ce jour.

« ADOPTÉE »

### 23-05-0517 Redéveloppement / Contribution pour fins de parcs / 250-260, rue Émond / Lot 1 545 866

CONSIDÉRANT que l'article 117.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme prévoit qu'à défaut d'une disposition particulière contenue au règlement de lotissement ou du règlement de zonage, le Conseil municipal doit décider du type de contribution (terrain, versement d'une somme d'argent ou combinaison des deux) qui doit être accepté comme condition à l'émission d'un permis de lotissement ou de construction;

CONSIDÉRANT que le Règlement de zonage n° 1275 prévoit aux articles 3.1.25.1 et 3.1.25.2 a) que le propriétaire doit céder, à des fins d'établissement, de maintien ou d'amélioration de parcs et de terrains de jeux et à la préservation d'espaces naturels, une superficie de terrains de 10 % du terrain visé ou une somme de 10 % de la valeur inscrite au rôle d'évaluation multiplié par le facteur du rôle établi ou encore, une partie en terrain et une partie en argent, lorsque l'immeuble fait l'objet d'un projet de redéveloppement;

CONSIDÉRANT la demande de permis de construction n° 2023-10049 de deux bâtiments résidentiels multifamiliaux sur le lot vacant 1 545 866 ayant une superficie de 5 758,6 mètres carrés;

CONSIDÉRANT que la notion de projet de redéveloppement inclut la construction de bâtiment principal sur un terrain non construit;

CONSIDÉRANT que le terrain n'est pas compris dans un projet de développement en plusieurs lots et qu'il n'y a pas d'espace résiduel pouvant être utilisé pour une cession de terrain pour fins de parc;

CONSIDÉRANT que la valeur du lot 1 545 866 est de 4 029 090 \$ selon rapport de l'évaluateur agréé Denis Lefebvre Dossier # 23002-LET, daté du 9 mars 2023, et que la contribution par le versement d'une somme d'argent payable par le propriétaire s'élève à 402 909 \$, correspondant à 10 % de cette valeur;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la contribution pour fins de parcs soit faite par le versement, par le propriétaire, d'un montant de 402 909 \$ et que cette somme soit déposée dans un fonds spécial dédié à l'établissement, au maintien et à l'amélioration de parcs et de terrains de jeux et à la préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville.

« ADOPTÉE »

**23-05-0518 Fin des autorisations / Affichage temporaire / Aménagement de terrasses temporaires / COVID-19**

CONSIDÉRANT la résolution 20-11-913 prolongeant les autorisations d'affichage temporaire d'un maximum de trois enseignes (affiches, banderoles ou plumes), à raison d'une superficie maximale de trois mètres carrés chacune, et ce, uniquement sur le terrain de certains commerces et d'aménagement de terrasses extérieures temporaires dans les aires de stationnement ou sur le domaine public;

CONSIDÉRANT que la situation exceptionnelle qu'a entraîné la pandémie de la COVID-19 n'est plus d'actualité;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soient mis fin aux autorisations d'affichage temporaire et d'aménagement de terrasses temporaires.

« ADOPTÉE »

**23-05-0519 Convention d'aide financière / FCM / Fonds municipal vert / Municipalisation des services de collecte de déchets et de matières organiques avec implantation de la collecte intelligente et tarification incitative / ICI et secteur résidentiel / Autorisation de signature**

CONSIDÉRANT la résolution 22-08-0674 autorisant le dépôt d'une demande d'aide financière à la Fédération Canadienne des Municipalités (FCM) dans le cadre du Fonds municipal vert – Projet pilote, pour le financement du projet de municipalisation des services de collecte de déchets et de matières organiques avec implantation de la collecte intelligente et la tarification incitative différentielle pour tous les ICI et le secteur résidentiel;

CONSIDÉRANT la correspondance de la FCM datée du 30 janvier 2023 à l'effet que le projet a été accepté dans le cadre du Fonds municipal vert et bénéficiera d'une aide financière de 328 350 \$;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le directeur général et la directrice du Service du génie et de l'environnement soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tout document relatif à la convention d'aide financière pour le projet de municipalisation des services de collecte de déchets et de matières organiques avec implantation de la collecte intelligente et la tarification incitative différentielle pour tous les ICI et le secteur résidentiel, dans le cadre du Programme d'aide financière du Fonds Municipal Vert – Projet pilote.

« ADOPTÉE »

**23-05-0520 Adoption avec changements / Règlement n° 1806-07 / Stationnement (RMH 330) / Installation de signalisation temporaire / Retrait et ajout d'interdictions de stationnement sur les rues des Alouettes, du Canari, du Cardinal et Valois**

La greffière adjointe mentionne l'objet du règlement et le changement entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption.

CONSIDÉRANT que le projet de règlement n° 1806-07 a été déposé à une séance tenue le 1<sup>er</sup> mai 2023;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Règlement n° 1806-07 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de stationnement n° 1806 (RMH 330) afin de remplacer une disposition relative à l'installation de signalisation temporaire ainsi que de retirer et d'ajouter des interdictions de stationnement sur les rues des Alouettes, du Canari, du Cardinal et Valois »

soit adopté avec les changements suivants :

- remplacement du titre;
- ajout d'un article modifiant l'annexe A afin de retirer et d'ajouter des interdictions de stationnement sur les rues des Alouettes, du Canari, du Cardinal et Valois.

« ADOPTÉE »

**23-05-0521 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement n° 1762-02 / Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Vaudreuil-Dorion**

La conseillère M<sup>me</sup> Jasmine Sharma dépose le projet de règlement n° 1762-02 modifiant le règlement relatif au Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Vaudreuil-Dorion n° 1762 et donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption.

**23-05-0522 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement d'emprunt (parapluie) n° 1838 / Acquisition d'immeubles et de terrains assujettis au droit de préemption**

La conseillère M<sup>me</sup> Karine Lechasseur dépose le projet de règlement n° 1838 décrétant un emprunt de 9 700 000 \$ pour l'acquisition d'immeubles et de terrains assujettis au droit de préemption (Règlement parapluie) et donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, le règlement sera présenté pour adoption.

**23-05-0523 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement d'emprunt (parapluie) n° 1839 / Acquisition d'immeubles et de terrains**

La conseillère M<sup>me</sup> Diane Morin dépose le projet de règlement n° 1839 décrétant un emprunt de 9 700 000 \$ pour l'acquisition d'immeubles et de terrains et donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, le règlement sera présenté pour adoption.

**23-05-0524 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement n° 1709-24 / Mode de tarification pour le financement de certains biens, services ou activités / Billets pour l'accès aux terrasses du Festival de cirque**

Le conseiller M. Gabriel Parent dépose le projet de règlement n° 1709-24 modifiant le Règlement imposant un mode de tarification pour le financement de certains biens, services ou activités n°1709 afin de mettre à jour les frais relatifs aux billets pour l'accès aux terrasses du Festival de cirque et donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, le règlement sera présenté pour adoption.

**23-05-0525 Autorisations de la Direction générale**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'entériner les autorisations accordées par la Direction générale apparaissant à la liste datée du 4 mai 2023.

« ADOPTÉE »

### **23-05-0526 Période de questions – Élus**

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre des renseignements ou questions au Conseil.

Madame Sharma résume les principaux enjeux qu'elle retient des Assises de l'UMQ, notamment celui de l'urgence de la transition climatique. Elle souligne qu'il existe des outils, dont l'écofiscalité, pour entamer cette démarche. Elle demande ensuite au maire d'expliquer quelles sont la vision et l'orientation envisagées pour la prochaine mouture du plan d'action en environnement en termes de transition et d'adaptation aux changements climatiques.

Madame Morin rappelle que la Causerie des sages aura lieu le mardi 23 mai de 13 h 30 à 15 h 30 à l'édifice de la Croisée située au 1255-1257, rue Émile-Bouchard. Elle mentionne qu'il y aura des échanges sur les bienfaits, les défis et les enjeux de sécurité liés aux transports actifs tels que la marche, le vélo et le transport en commun. Elle invite ses collègues du Conseil ainsi que les citoyens à y participer.

Madame Sharma annonce que la première Causerie jeunesse se tiendra le vendredi 2 juin de 19 h à 21 h à la Maison des jeunes de Vaudreuil-Dorion et que Laura Champagne, artiste de 20 ans, animera une activité pour faire ressortir des idées des jeunes. Elle invite les membres du Conseil intéressés ainsi que les citoyens à y participer pour entendre comment nos jeunes voient leur ville d'aujourd'hui et de demain.

Madame Lechasseur informe que le 23 mai prochain elle participera à l'Agora métropolitaine, un événement qui vise à réunir les élus, partenaires et société civile de la CMM dans la mise à jour du Plan métropolitain d'aménagement. Elle ajoute que c'est une occasion de s'informer, d'échanger, de débattre et de proposer des idées quant à la mise à jour de cette politique. Elle affirme avoir souvent mentionné que la participation citoyenne est importante pour elle donc, elle ira porter la voix des citoyens de Vaudreuil-Dorion lors de cet événement et elle partagera par la suite les informations et contenus qui y auront été discutés.

### **23-05-0527 Période de questions – Citoyens**

Les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

### **23-05-0528 Levée de la séance**

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Karine Lechasseur

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'à 19 h 56 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

---

Guy Pilon, maire

---

Mélissa Côté, notaire, OMA  
Greffière adjointe